



Adoption adolescent étranger

Par **Jujuvv**, le **08/03/2019** à **18:26**

Bonjour,

J'accueille un jeune homme de 16 ans qui a été placé chez moi par le juge des enfants. Il est de nationalité Congolaise (RDC). Ses parents sont décédés au pays, il est venu seul en France. Ma famille et moi-même sommes sa seule "famille" ici.

Nous sommes très attachés à lui et réciproquement. Nous aimerions l'adopter (nous avons l'âge d'être ses parents), mais je ne sais pas si c'est possible avant sa majorité. Nous l'avons accueilli à ses 16 ans révolus.

Pensez-vous que ce soit possible ? Quelles seraient les démarches à accomplir ?

Par **Visiteur**, le **08/03/2019** à **19:24**

Bonjour

En premier lieu vous devez être titulaire d'un agrément délivré par le département.

Je vous conseille de contacter l'Agence française de l'adoption ou des organismes autorisés pour l'adoption (OAA) au niveau départemental.